

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42199

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23847 de M. Aviragnet

AVANT L'ARTICLE 8

A l'alinéa 2, substituer au mot :

« pour »

les mots :

« afin d'acquérir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.